



# *Collèges:*

*Nouveaux programmes et projets EPS*

CONTRIBUTION de L'EPS aux ACQUISITIONS du SOCLE

CONTRIBUTION de L'EPS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS

La Matrice disciplinaire = identité disciplinaire

FINALITE et OBJECTIFS de L'EPS au COLLEGE

COMPETENCES à ACQUERIR en EPS au collège

4 COMPETENCES  
PROPRES à L'EPS  
(4 C.P.)

4 COMPETENCES  
METHODOLOGIQUES et  
SOCIALES  
(4 CMS)

COMPETENCES ATTENDUES DANS LES APSA

## UNE FINALITE

Former un citoyen cultivé, lucide, autonome,  
physiquement et socialement éduqué

## TROIS OBJECTIFS

Par la pratique scolaire des APSA,

- le développement et la mobilisation des **ressources individuelles**, favorisant l'enrichissement de la motricité
- l'éducation à la **santé** et à la **gestion de la vie physique et sociale**
- l'accès au **patrimoine de la culture physique et sportive**

## LES COMPETENCES A ACQUERIR AU COLLEGE

Compétences propres à l'EPS  
(4 CP)

Compétences méthodologiques  
et sociales (4 CMS)

Elles révèlent principalement une adaptation motrice efficace de l'élève confronté aux **grandes catégories d'expériences** les plus représentatives du **champ culturel des APSA**

- Réaliser une performance maximale, mesurable à une échéance donnée
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation à visée, artistique, esthétique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

Elles révèlent principalement l'appropriation d'outils, de **méthodes**, de savoirs et savoir être nécessaires aux pratiques et aux apprentissages dans le respect des **règles et des rapports humains**.

- Agir dans le respect de soi, des autres et des règles
- Organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités
- Se mettre en projet
- Se connaître, se préparer, se préserver

## Organisation des conditions de l'enseignement de l'EPS



### *Le projet EPS :*

Obligatoire, il précise la mise en œuvre locale du programme et s'inscrit dans le projet d'établissement dont il prend en compte les axes principaux.

Le projet assure la cohérence du parcours de formation des élèves

Il doit s'appuyer sur une **analyse précise** du contexte d'enseignement, proposer **des choix** et une **planification** des contenus et présenter les modalités de **suivi des élèves.**»

Il revient aux équipes pédagogiques de construire des outils communs permettant d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences attendues

## Organisation des conditions de l'enseignement de l'EPS



La programmation des APSA :

Le projet pédagogique doit présenter une programmation exigeante, équilibrée et suffisamment diversifiée pour permettre notamment aux **filles et aux garçons** de réussir et d'acquérir une culture commune.

Huit groupes d'activités doivent être programmés

Le niveau 2 doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes

La durée des cycles ne peut être **inférieure** à 10 heures de pratique effective

Trois activités au maximum peuvent être programmées hors de la liste nationale :

liste académique ou une activité spécifique l'établissement.

## Organisation des conditions de l'enseignement de l'EPS



### La programmation des APSA :

- $4h \times 36 + 3h \times 36 \times 3 = 468$  heures (théoriques) sur le cursus collège
- Si l'on considère le temps effectif d'enseignement : environ 350 heures. Il reste la possibilité de programmer de la 6ème à la 3ème 32 cycles (de 10h effectives).
- Le nouveau programme impose 2 cycles (N1 et N2) dans 8 APSA (1 par groupement) soit la programmation de 16 cycles.
- Il reste 10 à 16 cycles « libres », soit la programmation de 5 à 8 APSA supplémentaires (N1 et N2), issues de la liste nationale, académique, ou établissement, soit le prolongement de cycles pour lesquels le N2 n'est pas atteint.

# Programmation des compétences propres

## Données générales

CP	Total	College	Lycee
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	21,73 %	23,42 %	17,98 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	6,02 %	6,40 %	5,18 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	15,70 %	18,73 %	8,99 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	52,60 %	51,42 %	55,21 %
CC5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.	3,96 %	0,03 %	12,65 %

**Constat n°1: Forte prédominance des CP1 et CP4**



# Programmation des compétences propres

## Par niveaux de classe



CP	Total	6°	5°	4°	3°
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	21,73 %	29,67 %	20,60 %	19,99 %	21,78 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	6,02 %	5,99 %	7,88 %	6,82 %	4,70 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	15,70 %	20,36 %	20,70 %	17,89 %	16,15 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	52,60 %	43,98 %	50,82 %	55,30 %	57,25 %
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.	3,96 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,13 %

Constat n°2:

Programmation constante CP1; CP2 recentrée sur cycle central; CP3 essentiellement sur niveaux 6ème/5ème; CP2 grandissante de la 6ème à la 3ème



## Programmation par groupements

Groupements	Total	College	Lycee
1 : Activités athlétiques	18,47 %	19,24 %	16,76 %
2 : Activité aquatique	3,56 %	4,57 %	1,33 %
3 : Activités physiques de pleine nature	6,74 %	7,14 %	5,82 %
4 : Activités gymniques	11,33 %	13,15 %	7,29 %
5 : Activités physiques artistiques	4,27 %	5,47 %	1,60 %
6 : Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	29,12 %	28,40 %	30,71 %
7 : Activités physiques de sport de combat	5,63 %	7,17 %	2,19 %
8 : Activités d'opposition duelle : sports de raquette	17,01 %	14,82 %	21,88 %
9 : Préparation physique et entretien	3,87 %	0,03 %	12,41 %

Constat n°3:

Forte prédominance groupements 1, 6 et 8

# Programmation par groupements et niveaux de classe



Gpt	Total	6°	5°	4°	3°
1 : Activités athlétiques	18,47 %	16,95 %	19,05 %	19,93 %	21,88 %
2 : Activité aquatique	3,56 %	12,85 %	1,84 %	0,71 %	0,43 %
3 : Activités physiques de pleine nature	6,74 %	6,45 %	8,54 %	7,71 %	5,85 %
4 : Activités gymniques	11,33 %	12,45 %	13,86 %	13,95 %	12,90 %
5 : Activités physiques artistiques	4,27 %	7,85 %	6,64 %	3,86 %	3,05 %
6 : Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	29,12 %	24,20 %	27,66 %	30,69 %	31,99 %
7 : Activités physiques de sport de combat	5,63 %	7,90 %	8,04 %	6,96 %	5,54 %
8 : Activités d'opposition duelle : sports de raquette	17,01 %	11,35 %	14,37 %	16,18 %	18,23 %
9 : Préparation physique et entretien	3,87 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,12 %

## Programmation par groupements



Groupements traversés	Nombre de collègues	%
8 groupements	164 collègues	59%
7 groupements	103 collègues	33%
6 groupements	36 collègues	11,68 %
5 groupements	3 collègues	0,1%
4 groupements	1 collègue	0,03%
3 groupements	1 collègue	0,03%

**Constat n°4:**

**Près de 60% des établissements traversent les 8 groupements conformément aux textes**

## APSA les plus programmées (16)

C C	Gp t	APSA	Total	6°	5°	4°	3°
4	8	Badminton	9,41 %	7,52 %	7,10 %	7,19 %	9,84 %
1	1	Course de demi-fond	8,97 %	8,70 %	9,15 %	8,43 %	10,39 %
4	8	Tennis de Table	7,48 %	3,82 %	7,23 %	8,94 %	8,32 %
4	6	Volley-ball	6,66 %	2,69 %	4,51 %	9,30 %	10,23 %
4	6	Basket-ball	6,59 %	4,51 %	6,23 %	6,54 %	7,38 %
4	6	Handball	6,00 %	6,50 %	6,06 %	6,23 %	5,93 %
3	4	Gymnastique (sol et agrès)	5,68 %	10,37 %	9,09 %	4,53 %	4,17 %
3	4	Acrosport	5,01 %	1,83 %	4,11 %	8,45 %	7,25 %
1	1	Relais vitesse	3,89 %	3,91 %	4,61 %	5,08 %	4,35 %
2	3	Course d'orientation	3,57 %	4,41 %	5,65 %	3,90 %	2,62 %
4	6	Rugby	3,57 %	5,49 %	5,11 %	2,38 %	2,00 %
4	6	Ultimate	3,25 %	3,40 %	3,56 %	3,62 %	3,37 %
4	7	Lutte	2,70 %	6,39 %	5,41 %	1,80 %	1,11 %
4	6	Football	2,70 %	1,56 %	2,10 %	2,53 %	2,94 %
3	5	Danse	2,59 %	5,38 %	3,57 %	1,75 %	1,25 %

Constat n°5:

Les 3 activités les plus programmées: Badminton; 1/2 fond; Tennis de Table

## APSA de la liste académique



Établissements ayant programmé une activité académique

1. ULTIMATE	179 établissements
2. JUDO	45 établissements
3. STEP	40 établissements
4. VTT	14 établissements

## APSA spécifique établissement



- Le choix de l'**activité spécifique** à l'établissement doit permettre d'élargir l'offre de formation en harmonie avec la programmation des APSA nationales et académiques. Il faut donc éviter de renforcer l'offre en CP4 mais plutôt programmer des activités artistiques et de pleine nature.  
La fiche APSA est à construire sur deux niveaux. Elle devra être mise à disposition de l'IA IPR lors d'une visite en établissement.  
L'activité spécifique concerne tous les élèves de l'établissement et tous les enseignants. Elle est assujettie à validation de la commission académique collège.

## APSA spécifique établissement



Parmi les dossiers établissements rendus, 153 ont proposé une "APSA spécifique" (soit 36.5 % des collèges).

BASEBALL	35 établissements
TENNIS	8 établissements
HOCKEY	6 établissements



*Validation des dossiers établissements*

Commission académique du 1er décembre 2009:

Seine et Marne	55 dossiers RAS	120 dossiers rendus	46% RAS
Val de Marne	26 dossiers RAS	75 rendus	34% RAS
Seine St Denis	47 dossiers RAS	107 rendus	44% RAS

## Le Savoir nager



« Le premier degré doit être vérifié ou acquis au collège si possible dès la classe de sixième et au plus tard en fin de 3ème. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

La maîtrise de ce premier degré, constitue un pré-requis pour accéder au terme d'un cycle d'apprentissage, au niveau 1 des compétences attendues en natation de vitesse et en natation longue, ainsi que dans toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS »



## Le Savoir nager

### Définition du savoir nager: référence institutionnelle

« Premier degré du savoir-nager

**Parcours de capacités, composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin :**

- sauter en grande profondeur,
- revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle flottant,
- nager 20 mètres : 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos,
- réaliser un surplace de 10 secondes,
- s'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant. »